

Quand demander ma retraite ?

Six mois au moins avant votre départ à la retraite

Ce délai est nécessaire à l'instruction complète de votre dossier et à la mise en paiement de votre pension à la date prévue.

Le non respect de ce délai vous expose à un risque de rupture de paiement entre votre dernier traitement d'activité et le premier versement de votre retraite.

A noter, la situation particulière des seuls fonctionnaires de l'Éducation Nationale qui peuvent déposer une demande 18 mois avant la date de départ souhaitée.

C'est important

Vous devez avoir aussi déposé votre demande de départ à la retraite auprès de votre administration gestionnaire qui procèdera à votre radiation des cadres.

Pour plus d'informations

- [L'âge légal de départ](#)
- [La radiation des cadres](#)
- [Le paiement de ma retraite](#)